

Il s'agit de l'honorable Hugh Guthrie, ministre de la Justice dans le gouvernement précédent, un homme que le ministre estime beaucoup, je le sais, et dont les avis ont à ses yeux autant de poids qu'avis peuvent avoir :

Le ministre disait, l'autre jour, à propos des lugubres incidents qui ont marqué la pendaison d'une femme à Montréal, que ces questions relèvent de la compétence provinciale. Il a bien raison en cela. Mais si nous devons maintenir la peine capitale,—dont je ne suis pas disposé à prêcher l'abolition,—je me demande, considérant que la question relève de notre Code criminel à nous, s'il n'y aurait pas lieu de modifier la méthode d'exécution de façon que les pendaisons aient lieu seulement aux pénitenciers, et non dans les districts judiciaires. La chaise électrique ou tout autre procédé moderne serait sans doute préférable à cette survivance des anciens âges, si nous pouvons craindre la répétition des incidents dont parlaient l'autre jour les feuilles publiques. J'indique simplement à mon honorable ami qu'il y aurait lieu d'examiner cette question.

Je me rappelle que le ministre de la Justice a fait les remarques ci-dessus à la Chambre. J'ai un conseil à donner aux avocats. La prochaine fois qu'une exécution aura lieu, qu'ils ne fassent pas demander une couple de menuisiers pour leur dire comment procéder, ni un conseil de savants, mais qu'ils appellent un médecin qui leur indiquera comment mettre un homme à mort.

Des MEMBRES: Oh! oh!

M. BLAIR: Le projet de loi se recommanderait plus aux médecins et aux coroners canadiens, j'en suis sûr, qu'à toute autre catégorie de citoyens, car ils savent ce que c'est que la douleur et la souffrance. Depuis trente ans, je m'efforce de sauver la vie de mes semblables et je connais le spectacle de la souffrance. Chacun doit faire son possible pour éviter les douleurs et les souffrances inutiles. Ne nous servons pas de la loi pour punir un moribond.

Rappelez-vous les vers de Shakespeare:

Vex not his ghost: O! let him pass; he hates
him
That would upon the rack of this tough world
Stretch him out longer.

L'hon. M. LAWSON: L'honorable député m'apprendra-t-il, ainsi qu'à la Chambre, combien de temps met le pendu à perdre connaissance, je veux dire combien de temps doit s'écouler depuis le moment de la chute jusqu'au moment où il perd connaissance? Pourrait-il nous dire combien de temps prend le gaz léthifère à produire l'évanouissement, je veux dire combien de temps doit s'écouler depuis le moment où la victime est placée dans la chambre jusqu'au moment où il s'évanouit?

[M. Blair.]

M. BLAIR: Le temps peut varier beaucoup. Prenons le cas de cet individu qui a été exécuté après cette femme à Montréal; il n'y a pas eu de dislocation de la colonne vertébrale et il a vécu longtemps.

L'hon. M. LAWSON: Je parlais d'évanouissement.

M. BLAIR: Un individu peut se débattre, mais il ne peut parler quand il a la corde au cou. Si le bourreau lui tire sur le corps, en bas, lui dira-t-il de s'arrêter? Avec le chlorure d'éthyle, il suffit d'une seule inhalation pour provoquer l'évanouissement. L'oxyde de carbone s'absorbe sans que vous en ayez connaissance, vous vous endormez pour toujours; ce serait votre dernier sommeil.

M. J. P. HOWDEN (Saint-Boniface): Je voudrais, monsieur l'Orateur, dire quelques mots sur le présent projet de loi. En fait, l'honorable député m'a prié d'appuyer sa motion. Je le remercie de cet honneur, et je le félicite d'avoir soumis à la Chambre cette très importante question. Sur la question que vient de poser l'honorable député de York-Sud (M. Lawson) au sujet du temps qu'il faut, soit avec la pendaison soit avec l'emploi d'un anesthésique, pour provoquer dans chaque cas l'évanouissement, je dirai qu'en ce qui concerne la pendaison il est impossible de l'établir, attendu que personne n'a encore pu nous faire part de ses impressions sur ce point. Dès que la pression porte sur la colonne vertébrale à la base même de la tête, la vie cesse rapidement parce que les grands centres de la respiration et de la circulation se trouvent paralysés. Dès que cette paralysie se produit, le système manque de la quantité d'oxygène nécessaire et cesse rapidement de fonctionner. Je dirai que l'intervalle est d'une couple de minutes. Avec le chloroforme, l'évanouissement se produit au bout de quatre ou cinq minutes, et avec l'éther, au bout de dix ou quinze minutes. Avec l'oxyde nitreux, l'intervalle est bien plus court, à peine de deux ou trois minutes. Voilà, je crois, une estimation assez précise du temps que prennent les anesthésiques que j'ai mentionnés à provoquer l'évanouissement. Toutefois ce n'est pas là le point dont je voulais entretenir la Chambre.

Le projet de loi porte sur la peine capitale que l'on impose, je crois, aux coupables de meurtre au premier degré. Je ne connais pas la définition du mot meurtre, mais je suppose que c'est la destruction de la vie de son semblable.

L'hon. M. LAWSON: Avec intention.

M. HOWDEN: J'allais ajouter que peu importe si le crime est commis avec intention ou dans un moment de colère.